FFvolley
Comité Rhône
Métropole de Lyon

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES

CHAMPIONNAT M15 FEMININES 6x6

SAISON 2026-2027

Mis à jour en Octobre 2026

Espace Départemental des Sports
CDRML VB
28, rue Julien 69003 LYON
06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05
http://www.volleyrhone.fr comite69@volleyrhone.fr

FFvolley
Comité Rhône
Métropole de Lyon

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (Département), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art. 1 – Généralités

Nom de l'épreuve	Championnat Départemental M15 Féminines
Catégorie	M15
Commission sportive référente	Commission Départementale Sportive
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin

Art. 2 – Participation des GSA

Date limite d'engagement	19/09/2026
Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	25
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Non limité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF départementales	Non
Les GSA engagés sont soumis à des obligations de participation à des plateaux de brassage	Oui

** Attention, toute absence à un plateau de brassage donnera lieu à 3 pts de pénalité au classement du championnat.*

Art. 3 – Licences des joueuses

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition – Extension Volley-Ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	13/11/2026
Type de licence mutation autorisée	Nationale / Régionale
Catégories autorisées	
M15 (2012 – 2013)	Oui
M13 (2014 - 2015)	Oui
M11(2016-2017) avec simple surclassement	Oui

Les entraîneurs et entraîneurs adjoints doivent être titulaires d'une licence encadrement.

Espace Départemental des Sports
CDRML VB
28, rue Julien 69003 LYON
06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05
http://www.volleyrhone.fr comite69@volleyrhone.fr

Avant toute rencontre officielle départementale, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que les fiches médicales FFVB de type A (simple surclassement) s'il y a lieu (absence mention " simple surclassement " sur la licence), et, en cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

S'il n'est pas obligatoire de présenter les licences pour participer aux plateaux amicaux de début de saison et aux plateaux de brassage des catégories M15 organisés par le Comité, chaque joueuse doit néanmoins être en mesure de présenter une pièce d'identité lors de ces rassemblements.

Les entraineurs de chaque équipe sont en droit d'exiger de pouvoir vérifier les licences de l'équipe adverse.

En cas de non-présentation de la licence ou du listing fédéral avec pièce d'identité :

- L'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueuses et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation de pièces d'identité officielles. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueuse doit présenter un certificat d'aptitude médicale correspondant au niveau de pratique.
- L'arbitre doit accepter, pour justifier l'identité des joueuses et de l'encadrement toute pièce d'identité en cours de validité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative, judiciaire ou militaire française. En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle.
- Si une pièce d'identité ou le certificat médical ne peut pas être présenté avant le début de la rencontre, le joueuse ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y prendre part.
- Il en sera de même pour les joueuses qui ne peuvent pas justifier leur surclassement (fiche médicale A).
- Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.
- Une amende est infligée au groupement sportif pour licence non présentée après la troisième journée de championnat.

Art. 4 – Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueuses inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutés et/ou option "OPEN "	3
Nombre maximum de joueuses mutés "exceptionnels "	1
Nombre maximum de joueuses étrangers **hors UE**	1
Nombre maximum de joueuses étrangers **UE**	Illimité
Nombre maximum de joueuses "assimilés français" (AFR)	Illimité

Mouvement(s) de joueuse(s) :

Une joueuse pourra évoluer dans deux équipes jeunes de même catégorie. Cependant, elle ne pourra pas jouer dans ces 2 équipes ni pour des rencontres comptant pour le même numéro de journée, ni au cours du même week-end. Dans ce cas c'est l'équipe concernée par le 2ème match (chronologiquement) qui sera sanctionnée.

Art. 5 – Calendrier

Jour officiel des rencontres	Samedi et Dimanche
Plage d'implantation autorisée avec l'accord du GSA adverse	Samedi: 13h00 – 18h Dimanche: 9h30 – 16h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum pour communiquer l'horaire de la rencontre	10 jours avant la date officielle
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Date du championnat	
Plateaux de brassage	27/09/2026 et 17/10/2026
Début du championnat	14/11/2026
Fin de la phase aller niveau 3	6/03/2027
Début de la seconde phase niveau 3	20/03/2027
Dernière journée prévue	22/05/2027
Report possible jusqu'au	6/06/2027

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels, le samedi ou le dimanche (seule exception : report de droit pour Coupe de France jeunes -> voir RGED / RGEID). Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter la procédure prévue dans le RGED.

Il est également possible de planifier une rencontre un soir de semaine, sous réserve que les 2 GSA concernés soient d'accord ; dans ce cas, il faut également respecter la procédure de modification prévue dans le RGED.

FFvolley
Comité Rhône
Métropole de Lyon

Art. 6 – Protocoles des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres et marqueur	H – 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H – 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de matche	H – 20 minutes
Tirage au sort	H – 15 minutes
Echauffement au filet	H – 13 minutes

Pour les autres informations, veuillez-vous reporter au RGED.

Art. 7 – Transmission de la feuille de match et la communication des résultats

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats et téléchargement de la feuille de match sur le site FFVolley pour **les rencontres du week-end**	Avant le lundi suivant à 0h00 (minuit)
Saisie des résultats et téléchargement de la feuille de match sur le site FFVolley pour les rencontres du **lundi à vendredi**	48H après la rencontre jouée

Il est obligatoire d'utiliser la feuille de match électronique.

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1er jour ouvré qui suit la rencontre par voie postale, par mail ou par téléchargement dans le module de résultat dédié, accessible via le site de la FFVolley.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1ère récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois.

Espace Départemental des Sports
CDRML VB
28, rue Julien 69003 LYON
06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05
http://www.volleyrhone.fr comite69@volleyrhone.fr

Art. 8 – Formule sportive

Art. 8.1 – Déroulement

Le championnat est constitué de 25 équipes

A l'issue des plateaux de brassage, elles ont été réparties en

- 2 poules de 8 équipes (niveau 1 et 2) pour lesquelles le championnat se déroulera en matchs aller/retour.
- 1 poule de 9 équipes (niveau 3) qui se disputera en 2 phases : Une première phase aller, au cours de laquelle toutes les équipes s'affronteront et une seconde phase où les 5 meilleures équipes de chaque niveau seront réunies dans une poule et les 4 restantes dans une autre poule pour disputer les matchs retours. Les résultats des matchs aller entre équipe de la même poule seront conservés.

Un titre de champion sera décerné dans les 3 niveaux.

Les matchs se disputeront en 3 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

Art. 8.2 – Règlement sportif

14 joueuses peuvent être inscrites sur la feuille de match avec obligation d'inscrire au moins une libéro si l'effectif dépasse les 12 joueuses.

Le nombre de joueuses sur le terrain est de 6

Il sera toléré qu'une équipe joue avec 5 joueuses, au maximum 3 fois dans la saison (les plateaux de brassage n'entrent pas dans ce décompte).

Une équipe qui se présenterait avec 5 joueuses seulement sur les plateaux de brassage de ces catégories sera autorisée à participer.

Le terrain mesure 9x 18 mètres, la hauteur du filet est à 2,10 mètres et la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

Art. 8.3 – Connaissance du règlement sportif

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les groupements sportifs participants.

FFvolley
Comité Rhône
Métropole de Lyon

Art. 9 – Mode de classement

Les modalités de classement des GSA sont définies à l'**Article 20 – Classement** du RGED

Art.10 – Ballon

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	14
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art. 11 – Feuille de match

Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

Art. 12 - Réclamation

Inscription, dans la case remarque, du moment (set, score) où une demande de réserve est posée par un capitaine d'équipe.

Dans les catégories M15, les réserves de match pourront être déposées et formulées par la capitaine assistée de son entraîneur. Elles seront cosignées par la capitaine et son entraîneur.

Toute réclamation figurant sur la feuille de match doit être confirmée au comité par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables qui suivent la rencontre, accompagnée règlement du droit fixé par l'assemblée générale (40 €).

La commission sportive départementale, en accord avec la commission départementale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves départementales (RGED) et au présent RPE.

Art. 13 – Forfaits

Art. 13.1 – Forfait match

En cas de forfait, pour non-déplacement, de l'équipe visiteuse au cours de la phase des matches aller, celle-ci disputera le match retour chez son adversaire.

Art. 13.1 – Forfait général

Si une équipe fait 3 forfaits dans une même phase, elle est déclarée "forfait général".

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés de la poule du championnat à laquelle elle participait.

Espace Départemental des Sports
CDRML VB
28, rue Julien 69003 LYON
06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05
http://www.volleyrhone.fr comite69@volleyrhone.fr

FFvolley
Comité Rhône
Métropole de Lyon

Annexe 1 – Tableau des Catégories d'Âges avec les certificats médicaux

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2026/2027

2026/2027			>=2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	< =2005	<=1986	
MASCULINS			BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS	
			/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,35 m.			Filet 2,43 m.			Filet 2,43 m.		
			/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.		
2021	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2021
2020	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement														2020
2019	8 ans	M9(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2019
2018	9 ans	M9(2)					autorisé		Simple Surclassement												2018
2017	10 ans	M11(1)							autorisé		Interdiction										2017
2016	11 ans	M11(2)							autorisé												2016
2015	12 ans	M13(1)									Simple Surclassement		Interdiction			Interdiction			Interdiction		2015
2014	13 ans	M13(2)									Simple Surclassement										2014
2013	14 ans	M15(1)											Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement			Triple Surclassement	Interdiction	2013
2012	15 ans	M15(2)											Simple Surclassement								2012
2011	16 ans	M18(1)														autorisé			Simple Surclassement		2011
2010	17 ans	M18(2)														autorisé			Simple Surclassement		2010
2009	18 ans	M18(3)														autorisé			Simple Surclassement		2009
2008	19 ans	M21(1)																	autorisé		2008
2007	20 ans	M21(2)																	autorisé		2007
2006	21 ans	M21(3)																	autorisé		2006
2005	22 ans &+	SEN(1)																			2005
1986	40 ans &+	MAST																			1986

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2026/2027

2026/2027			>=2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	<= 2005	< =1986	
FEMININES			BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORES	MASTERS	
			/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.			Filet 2,24 m.			Filet 2,24 m.		
			/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. X 18m.		
2021	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2021
2020	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement														2020
2019	8 ans	M9(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2019
2018	9 ans	M9(2)					autorisé		Simple Surclassement												2018
2017	10 ans	M11(1)							autorisé		Nat.& Rég.: Interdiction										2017
2016	11 ans	M11(2)							autorisé		Départ. : Simple Surclassement										2016
2015	12 ans	M13(1)									Simple Surclassement		Nat.& Rég.: Interdiction			Interdiction			Interdiction		2015
2014	13 ans	M13(2)									Simple Surclassement		Départ. : Simple Surclassement								2014
2013	14 ans	M15(1)											Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement Départ. Simple surclassement			Triple Surclassement	Interdiction	2013
2012	15 ans	M15(2)											Simple Surclassement								2012
2011	16 ans	M18(1)														autorisé			Simple Surclassement		2011
2010	17 ans	M18(2)														autorisé			Simple Surclassement		2010
2009	18 ans	M18(3)														autorisé			Simple Surclassement		2009
2008	19 ans	M21(1)																	autorisé		2008
2007	20 ans	M21(2)																	autorisé		2007
2006	21 ans	M21(3)																	autorisé		2006
2005	22 ans &+	SEN(1)																			2005
1986	40 ans &+	MAST																			1986

Espace Départemental des Sports
CDRML VB
28, rue Julien 69003 LYON
06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05
http://www.volleyrhone.fr comite69@volleyrhone.fr